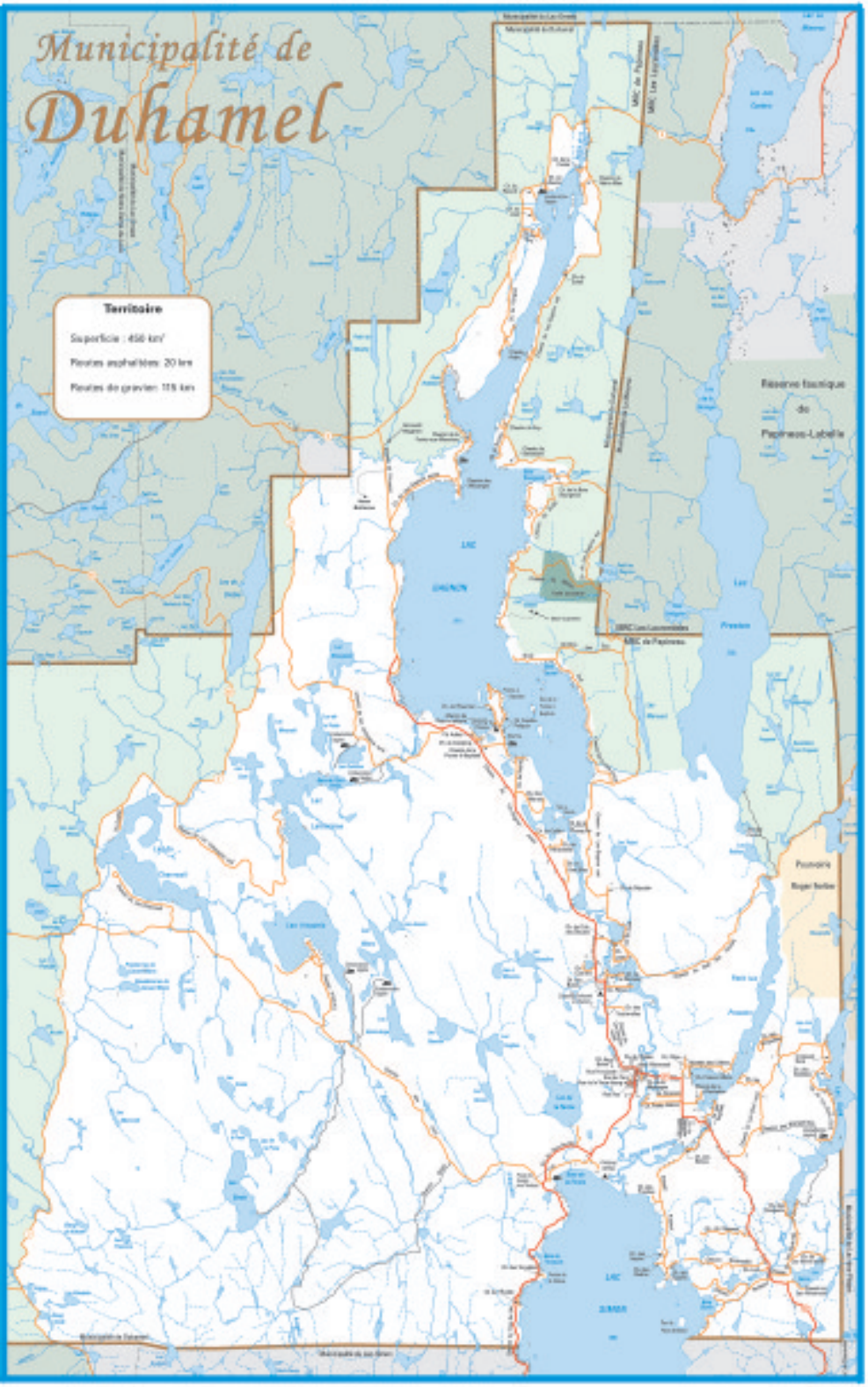

Code d'éthique des activités nautiques

Principes directeurs

Nous pensons que le meilleur support que l'on puisse fournir à notre communauté est d'entretenir une attitude de:

- Respect vis-à-vis de l'environnement naturel,
- Respect mutuel entre tous ceux qui utilisent le lac et ses environs.

Une acceptation librement consentie de ce code assurera la protection de l'écosystème du lac, tout en améliorant la qualité de vie de tous ceux qui en font usage. L'objectif est de minimiser le niveau des activités envahissantes sur nos lacs, sans toutefois les restreindre excessivement. Le code incite ceux qui se livrent à ce type d'activités à être particulièrement conscients de l'impact qu'ils peuvent avoir et à agir en conséquence.

D'autre part, le code crée une zone de protection le long des rives, à la limite des environnements plus fragiles et autour de régions où certaines personnes pourraient vouloir se livrer à des activités paisibles (natation, promenades en kayak ou en canot, observation des oiseaux, pêche...).

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'un lac demeure la clef de sa santé. C'est également un des aspects qui le rend attrayant aux résidants ainsi qu'aux visiteurs.

- Ne jetez rien dans le lac ou sur le rivage. Assurez-vous que votre embarcation satisfait à tous les règlements concernant les réservoirs de vidange.
- Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de verser des matières polluantes dans les lacs (détergents, essence, huile...).
- Quand viendra le temps de changer votre moteur, considérez fortement l'achat d'un moteur 4 temps.
- Si vous transportez votre embarcation d'un lac à l'autre, vous devez la laver (poste de lavage) soigneusement avant de la mettre à l'eau. (Prévention des algues et des espèces envahissantes).

Les vagues

Les vagues sont la cause principale de l'érosion des rives ainsi que des dommages pouvant affecter de fragiles écosystèmes, tels que les frayères, les marais et autres habitats d'animaux.
De plus, les vagues peuvent causer des renversements de bateaux, des déplacements de quais...
On ne doit pas délibérément créer des vagues ou utiliser le sillage d'un bateau dans le but d'effectuer des acrobaties (type wake-boat). Aucune tempête n'a réussi à ce jour à provoquer ce type de vague. Alors....

La vitesse des embarcations motorisées

Afin de réduire la production de vagues et de limiter les risques d'accident, limiter la vitesse sur le plan d'eau à:

- 5 km/h, sans vagues à moins de 100 m des berges
- 70 km/h dans les autres cas.

Les nageurs et les embarcations non motorisées ont priorité sur les embarcations motorisées.
On ne doit jamais s'approcher à moins de 50 m d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée et d'au moins 100 m d'une zone de baignade.

Le bruit

La pollution par le bruit constitue l'un des soucis majeurs sur le lac et ses alentours et doit être réduite au minimum.
Les embarcations motorisées doivent être munies d'un silencieux et non modifié (type "hollywood").
De même, la conduite intempestive (virages serrés, sauts de vagues, acrobaties...), en plus d'être dangereuse, est une source de bruit inacceptable qui n'a pas de place dans la nature.
Le niveau sonore de tout système de son doit être ajusté afin de répondre aux seuls besoins des occupants de l'embarcation.
Des rassemblements sur un ou plusieurs bateaux pour y faire de la musique n'ont pas de place sur le lac. Les systèmes d'avertissement (klaxons, sirènes...) ne doivent être utilisés qu'en situation d'urgence.

Motomarines et bateaux à haute performance

Ces embarcations possèdent le plus fort potentiel pour se livrer à des activités envahissantes sur le lac. Ceux qui s'en servent devraient être particulièrement conscients des effets négatifs qu'ils peuvent avoir sur le lac lui-même, ainsi que sur les autres membres de la communauté, plus particulièrement:

- Ne vous livrez pas à des chasses, des acrobaties, des encerclements répétés, des chavirements intentionnels. Vous n'impressionnez personne...
- Ne vous approchez pas à moins de 100 m d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée
- Conduisez toujours assis.

Zones sous protection

- Sur les rivières Petite-Nation et Preston: 5 km/h ou sans vagues. Circulation locale seulement.
- Sur la rivière Ernest: aucune embarcation motorisée.
- Il est recommandé d'éviter les sports nautiques de remorquage dans les baies.

(Adapté du code d'éthique du lac Memphrémagog)